

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 04/12/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER

6, rue Pitot
CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00

Télécopie : cf site internet

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

RECU / 2787
17 DEC. 2018

MAIRIE DE MONTESCOT

E18000161 / 34

Monsieur le Maire
de
MONTESCOT
Monsieur Louis SALA
2, rue du Canigou
66200 MONTESCOT

Dossier n° : E18000161 / 34

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

(Organisateur) (Porteur de projet)

Objet : Enquête publique relative à la modification N° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONTESCOT (66)


Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Henri-Pierre HATTE, Major de gendarmerie retraité, demeurant 7, avenue des Poètes, ELNE (66200) (tel : 04.68.22.31.55 ; portable 06.07.73.63.03) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre (nathalie.jernival@juradm.fr) une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.


Le greffier en chef,
Nathalie JERNIVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

04/12/2018

N° E18000161 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 19 novembre 2018, la lettre par laquelle Monsieur le Maire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à la *modification N° 2 du Plan Local d'Urbanisme* de la commune de MONTECOT (66) ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 15 octobre 2018 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Henri-Pierre HATTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, la commune de MONTECOT en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de MONTECOT et à Monsieur Henri-Pierre HATTE.

Fait à Montpellier, le 04/12/2018

Le Magistrat-délégué,



Louis-Noël LAFAY

Destinataire
 Adresse La Préfecture
 Tribunal Administratif
 2 rue de la
 34000 MONTPELLIER



Numéro de l'envoi : 1A 139 264 2415 7



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Les avantages du service suivi :
 vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
nodes d'accès direct à l'information de distribution :
 Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
 Par Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
 Par téléphone :
 Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :
 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) :
 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

La Poste S.A. au Capital de 2 800 000 000 € - RCS Paris 356 020 000 - Siège Social : 9, rue du Colonel Ferno-Av. - 75015 Paris

Expéditeur
 Monsieur Le Maire
 Hôtel de ville
 2 rue du Canigou
 34200 MONTESOT

SGR2 VZ2 - PIC 6A - 2016045101 - 0517

Date : / / Prix : CRBT :
 Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr



Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PRÉFÈRE DE DÉPÔT

En provenance de :

Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :

** Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.*

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER
 19 NOV 2012
 REÇU SERVICE COURRIER



RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 139 264 2415 7



Renvoyer à FRAB

Monsieur Le Maire
 Hôtel de ville
 2 rue du Canigou
 34200 MONTESOT

Montescot le 15 novembre 2018

République Française
Département des Pyrénées Orientales

Madame la Présidente
Tribunal Administratif
6 Rue Pitot
34000 MONTPELLIER

Référence : LS/CT/2018/828

Objet : Modification n°2 du PLU

Demande de désignation d'un commissaire enquêteur

Dossier suivi par Mme Christine TREBAOL

RAR 14 139 264 24157

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il est envisagé de procéder à la mise à l'enquête publique du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montescot.

Vous trouverez ci-joint le dossier sur support numérique, ainsi que les arrêtés 2017-120 du 21 novembre 2017 et 2018-009 du 1^{er} février 2018, prescrivant la Modification n°2 du PLU de la commune de Montescot.

En application de l'article L. 153-19 du code de l'urbanisme, je sollicite de votre part, la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique portant sur le projet de Modification du plan local d'urbanisme, qui pourrait se dérouler de mi-janvier 2019 à mi-février 2019 (les dates exactes restant à définir).

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Louis SALA

